mensuel **gratuit**
en magasins **bio**

biocontact

www.biocontact.fr | tirage de ce numéro 232 100 exemplaires | mai 2015 | n°257

aromathérapie : une science, une histoire

du sol au plafond, elles font tout à la maison !

recettes beauté et soins corporels

ces puissantes alliées du terrain

osez de nouvelles saveurs...

l'aromathérapie olfactive, vous connaissez ?

de la plante au flacon

les essentielles pour toute la famille : guide pratique

l'ayurvéda s'y met aussi

huiles essentielles

extraire le meilleur des plantes

offert par

perturbateurs endocriniens
un coût astronomique pour la société

© bigjom/Fotolia

Une nouvelle série d'études scientifiques publiées le 7 mars dernier dans le Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism de l'Endocrine Society montre que l'exposition des populations européennes à des perturbateurs endocriniens est la cause de nombreuses pathologies qui représentent un coût pour la société estimé entre 150 et 260 milliards d'euros par an (soit entre 1,2 et 2 % du PIB).

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances chimiques qui interfèrent avec l'action des hormones et que l'on trouve couramment dans les aliments (résidus de pesticides) et la nourriture, les contenants alimentaires et les produits en plastique, les meubles, les jouets, les tapis, des matériaux de construction et des produits cosmétiques. Les PE sont souvent libérés par les produits qui en contiennent et entrent dans le corps des humains et de la faune par la poussière ou à travers la chaîne alimentaire.

« Alors que de nombreuses enquêtes démontrent l'exposition des populations aux PE, cette étude apporte une preuve supplémentaire de la nécessité d'une action préventive forte pour se prémunir des risques des perturbateurs endocriniens en Europe », déclare François Veillerette, porte-parole de Générations futures et co-auteur du livre Perturbateurs endocriniens, la menace invisible. « Il faut donc que l'Union européenne adopte des critères protecteurs pour définir les perturbateurs endocriniens qui devront être exclus dans le cadre du Règlement 1107/2009 sur les pesticides (définition de l'OMS et création de 3 catégories : PE confirmé, suspecté ou potentiel). Ces critères s'étendront également aux autres législations concernées (REACH, biocides…). Par ailleurs, aucune modification des dispositions existantes dans les législations européennes sur les biocides et les pesticides ne doit intervenir si l'on veut vraiment protéger la population européenne des risques liés aux PE », ajoute-t-il.

Générations futures
Tél : 01.45.79.07.59
Site : www.generations-futures.fr

tests
du requin dans nos crèmes de beauté !

L'association Bloom vient de tester 72 crèmes pour la peau comportant la mention « squalane » sur leur étiquette. Cette mention ne précise pas si cette substance hydratante couramment utilisée en cosmétique est d'origine animale (huile de foie de requin) ou végétale (olive ou canne à sucre). Les résultats sont formels pour 62 de ces crèmes : 1 sur 5 contient du squalane de requin !

En Europe, 3 marques sur les 32 testées utilisent du squalane de requin : IOMA, Méthode Swiss Beauty Care et Topicrem. Aux Etats-Unis, un échantillon sur les 14 analysés présente du squalane animal dans sa composition (marque Bliss). En Asie enfin, c'est plus de la moitié des crèmes testées (8 sur 15) qui en contiennent ! Certaines de ces marques se livrent même à de la publicité mensongère : Méthode Swiss Beauty Care affirme, par exemple, que « tous [leurs] produits proviennent de la richesse des ressources naturelles des Alpes suisses », alors que leur crème contient du squalane de requin, ne provenant vraisemblablement pas des Alpes suisses !

© dennarly/Fotolia

« Soit les marques achètent du squalane animal, moins cher que le squalane végétal, pour réaliser une marge plus importante, soit elles sont trompées par leurs fournisseurs qui leur vendent du squalane mélangé en le faisant passer pour du squalane végétal pur », explique Laure Ducos, principale auteure de l'étude. « Nous avons mis au point en 2010 une méthodologie fiable et facile à mettre en place permettant de tester l'origine du squalane », explique cependant Patrick Jame, directeur adjoint du groupe de recherche de l'Institut des sciences analytiques associé à l'étude. Les entreprises peuvent aisément tester les lots de matière première qui leur sont fournis et n'ont donc plus d'excuse pour justifier la présence de squalane animal dans leurs produits.

« On estime à trois millions le nombre de requins profonds tués chaque année pour répondre spécifiquement à la demande internationale en squalane. Pour certains d'entre eux, c'est près de 95 % de la population qui a été décimée, explique Claire Nouvian, directrice de l'association Bloom. En supprimant ces grands prédateurs, c'est toute la chaîne alimentaire marine que l'on déséquilibre. »

Il n'existe pas de règle générale quant à la stratégie de communication des entreprises sur l'utilisation de squalane végétal ou animal. Certaines vont jusqu'à faire écocertifier une partie de leurs ingrédients mais utilisent en même temps du squalane de requin ; d'autres n'affichent aucun signe de démarche environnementale responsable et n'utilisent pourtant que du squalane d'olive. Difficile pour le consommateur de s'y retrouver ! Il est donc essentiel que les marques affichent l'origine du squalane qu'elles utilisent sur l'emballage et l'étiquetage de leurs produits.

Les marques les plus chères (au-delà de 110 €/50 ml) testées par Bloom ne contiennent pas de squalane animal et les marques les moins chères utilisent du squalane animal et/ou végétal : aucun lien ne peut être fait entre le coût des marques bon marché et la présence ou non de squalane animal.

Plus d'infos :
www.bloomassociation.org